

L'insertion professionnelle des immigrés primo-arrivants en France

L'année suivant l'obtention de leur premier titre de séjour, la situation professionnelle des primo-arrivants en France est très différente pour les femmes et les hommes. Elle varie aussi selon leur parcours migratoire ou selon qu'ils aient ou non un conjoint et des enfants. Bien que plus diplômées, les femmes primo-arrivantes sont neuf fois plus souvent inactives et trois fois moins en emploi à temps complet que les hommes.

Ces différences s'expliquent en partie par le projet migratoire : seule une femme sur dix est admise au séjour pour motif économique, contre un homme primo-arrivant sur trois. Or les titres de séjour délivrés pour motif économique sont associés à des taux d'emploi élevés, une partie d'entre eux étant conditionnée à l'obtention préalable d'une autorisation de travail. Les femmes obtiennent un titre de séjour pour motif familial dans les trois quarts des cas, contre la moitié pour les hommes.

Toutefois, le motif d'admission ne suffit pas à expliquer les différences observées : à motif d'admission donné, les femmes occupent moins souvent un emploi. Pour elles, à autres caractéristiques données, la probabilité d'être inactives augmente avec le nombre d'enfants et le fait de vivre avec un conjoint. Disposer d'un diplôme du supérieur leur permet cependant d'occuper plus souvent un emploi à temps plein. Pour les hommes, travailler à temps plein reste la situation majoritaire, quelles que soient leurs caractéristiques sociodémographiques.

En 2018, 258 924 premiers titres de séjour ont été délivrés en France à des personnes venant d'un pays tiers à l'Union européenne (UE), l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse, parmi lesquels 119 843 correspondaient à des primodélivrances de titres d'une durée d'au moins un an, en dehors des titres délivrés pour motif étudiant ► [sources](#). Ces primo-arrivants constituent une population hétérogène, tant par les caractéristiques de leur migration (le pays d'origine, le parcours antérieur, le projet migratoire) que par leur âge, leur sexe ou leur niveau de diplôme.

La migration constitue souvent une rupture forte dans la trajectoire professionnelle, susceptible de conduire à une hausse du chômage pour les personnes arrivant sur le territoire, qui ne se résorbe que partiellement au cours du temps [[Domergue, Jourdan, 2012](#)]. Les études existantes portant sur la situation professionnelle des primo-arrivants en France¹ mettent en lumière trois facteurs structurants pour l'insertion professionnelle : la nationalité, le motif d'admission et l'ancienneté de présence sur le territoire français² (qui peut être grande avant qu'un premier titre ne soit délivré). De plus, elles décrivent un accès à l'emploi plus difficile pour les femmes, moins nombreuses à occuper un emploi et plus souvent inactives, y compris à niveau de diplôme identique [[Domergue, Jourdan, 2012](#)]. Sur ce point, l'explication principale mise en avant a trait aux différences de projet migratoire entre les femmes et les hommes : celui des femmes inclut souvent la fondation d'une famille, alors que celui des hommes s'articule plus souvent autour d'un projet professionnel. La présente étude actualise et complète les analyses existantes en explorant comment le motif de séjour, l'origine géographique et la situation familiale des primo-arrivants ont des effets différenciés sur le statut d'activité selon le sexe.

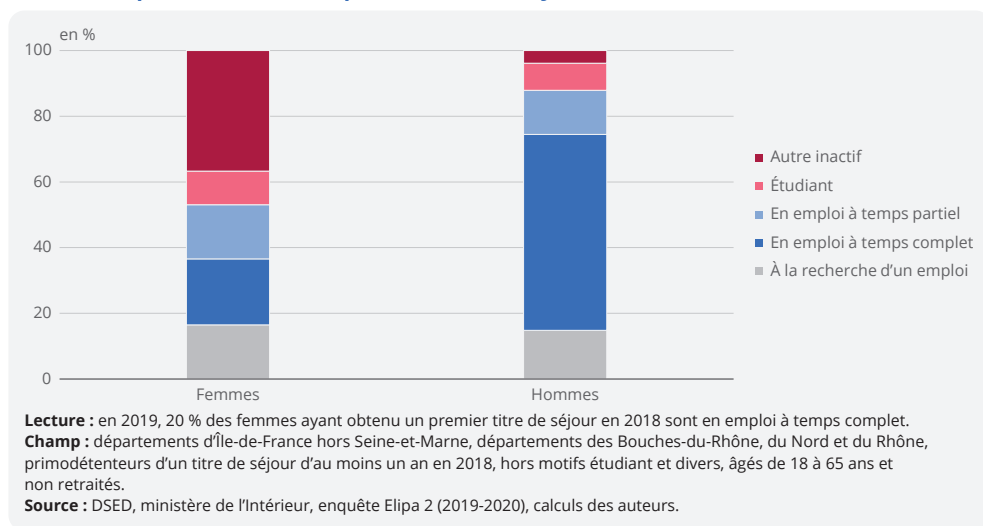
¹ Les primo-arrivants ont constitué la focale de l'enquête « Parcours et profils des migrants récemment arrivés ou régularisés en France » conduite par la Drees en deux vagues en 2006 et 2007, puis de l'Enquête longitudinale sur l'insertion des primo-arrivants (Elipa), réalisée en trois vagues en 2011, 2012 et 2013. Ces deux enquêtes concernent des signataires du contrat d'accueil et d'intégration (CAI). L'enquête Elipa 2 menée en 2019-2020 opère un recentrage du dispositif sur les détenteurs d'un premier titre de séjour (hors étudiants) d'au moins un an, qu'ils aient signé ou non un contrat d'intégration républicaine (CIR, ex-CAI).

² L'enquête « Parcours et profils des migrants récemment arrivés ou régularisés en France » de la Drees identifiait quant à elle un effet positif de la maîtrise du français, de l'expérience professionnelle et du réseau professionnel sur l'accès à l'emploi des primo-arrivants [[Bègue, 2007](#)].

Parmi les primo-arrivants, les femmes sont trois fois moins en emploi à temps complet et neuf fois plus inactives que les hommes

En 2019, 73 % des hommes primo-arrivants de 18 à 65 ans ayant obtenu un premier titre de séjour pour **motif familial, humanitaire** ou **économique** en 2018 déclarent occuper un emploi, contre 37 % des femmes ► **figure 1**. Les hommes sont en grande majorité en emploi à temps plein (60 %) et plus rarement à temps partiel ou exerçant un « petit boulot » (13 %). La part de femmes en emploi à temps complet est trois fois plus faible que celle des hommes, 20 % sont dans ce cas, et 16 % travaillent à temps partiel ou font des « petits boulots ». À l'inverse, elles sont bien plus souvent inactives (hors étudiantes) que les hommes (37 % contre 4 %), pour lesquels cette situation est largement minoritaire.

► 1. Statut des primo-arrivants sur le marché du travail selon le sexe, un an après l'obtention du premier titre de séjour



Un an après l'obtention d'un titre pour un autre motif que la poursuite d'études, près d'un primo-arrivant sur dix est étudiant

Les immigrés ayant obtenu un titre de séjour pour étudier en France sont exclus du champ de cette étude. Toutefois, parmi les primo-arrivants ayant obtenu un titre pour un motif économique, humanitaire ou familial, 8 % des hommes et 10 % des femmes poursuivent des études un an après l'obtention de leur premier titre de séjour. Près des trois quarts de ces étudiants ont entre 18 et 24 ans et une majorité d'entre eux (68 % des hommes, 75 % des femmes) suivaient des études avant de quitter leur dernier pays de résidence. 59 % des primo-arrivants arrivés mineurs, dans le cadre d'un regroupement familial ou pour motif humanitaire, sont étudiants l'année suivant l'obtention de leur premier titre de séjour, contre seulement 4 % de ceux arrivés après l'âge de 18 ans.

La part des femmes en emploi à temps plein chute avec la migration

La migration constitue une rupture dans la trajectoire professionnelle, en particulier pour les femmes. Avant d'entreprendre leur migration, 61 % des hommes et 51 % des femmes occupaient un emploi à temps complet dans leur pays d'origine. Un an après l'obtention de leur premier titre de séjour, la part en emploi à temps complet reste de la même ampleur pour les hommes, mais elle baisse fortement pour les femmes. 31 % des femmes en emploi à temps complet au moment de quitter leur pays d'origine sont inactives un an après l'obtention du premier titre de séjour et seules 21 % d'entre elles sont en emploi à temps complet. Pour les hommes, la transition du temps plein vers l'inactivité est

limitée (4 %). Le chômage, qui représentait entre 2 % et 3 % des situations principales déclarées dans le pays d'origine, concerne 15 % des femmes et 29 % des hommes au moment de leur arrivée en France. Un an après l'obtention de leur premier titre de séjour, la proportion de primo-arrivants au chômage s'élève à 16 % pour les femmes, alors qu'elle est descendue à 15 % pour les hommes.

Les primo-arrivants présents depuis plus longtemps en France au moment de l'obtention de leur titre de séjour occupent plus souvent un emploi

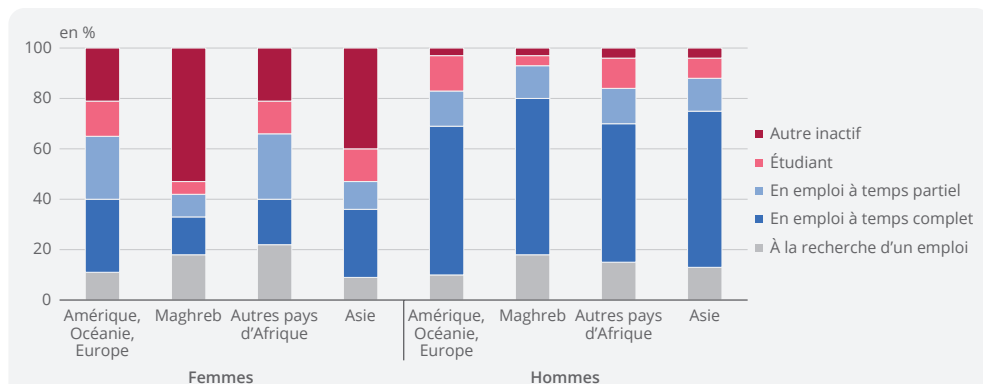
À l'obtention de leur premier titre de séjour, 31 % des primo-arrivants sont en France depuis moins de deux ans et près de la moitié depuis au moins quatre ans, dont 15 % depuis au moins neuf ans. À caractéristiques sociodémographiques équivalentes ► **méthode**, les hommes sont majoritairement à temps complet, et la probabilité qu'ils occupent un emploi à temps complet augmente avec l'ancienneté de leur présence sur le territoire au moment où est délivré leur titre de séjour. Pour les femmes, le chômage et l'inactivité diminuent avec le temps de présence avant délivrance d'un titre, tandis que l'emploi à temps partiel comme à temps complet augmente. Cependant, ce n'est que pour les femmes présentes depuis neuf ans ou plus en France avant l'obtention d'un titre de séjour que la probabilité prédite d'être en emploi dépasse celle d'être inactives, même si la probabilité prédite d'être à temps complet reste inférieure à celle d'être à temps partiel.

L'ancienneté sur le territoire peut permettre une meilleure insertion professionnelle *via* une plus grande maîtrise du français [Domergue, Jourdan, 2012], la constitution d'un réseau, une meilleure connaissance du marché du travail français, etc. Les immigrés n'ayant pas trouvé d'emploi rapidement après leur arrivée sur le territoire peuvent aussi avoir quitté la France avant l'obtention de leur premier titre de séjour, et ne pas avoir été interrogés dans le cadre de l'enquête.

42 % des primo-arrivantes originaires du Maghreb sont actives, contre 65 % de celles venues d'Europe, d'Amérique ou d'Océanie

Les femmes originaires d'Afrique hors Maghreb ont le taux d'activité le plus élevé (66 %), avec celles issues de l'ensemble Amérique-Océanie-Europe (65 %) ► **figure 2**. Cependant, leurs conditions d'activité sont moins favorables puisqu'elles sont également plus souvent à la recherche d'un emploi (22 %, contre 11 % de celles de l'ensemble Amérique-Océanie-Europe) et moins souvent à temps plein (18 % contre 29 %).

► 2. Statut des primo-arrivants sur le marché du travail selon le sexe et la région d'origine, un an après l'obtention du premier titre de séjour



Lecture : en 2019, 18 % des femmes originaires du Maghreb ayant obtenu un premier titre de séjour en 2018 sont à la recherche d'un emploi.

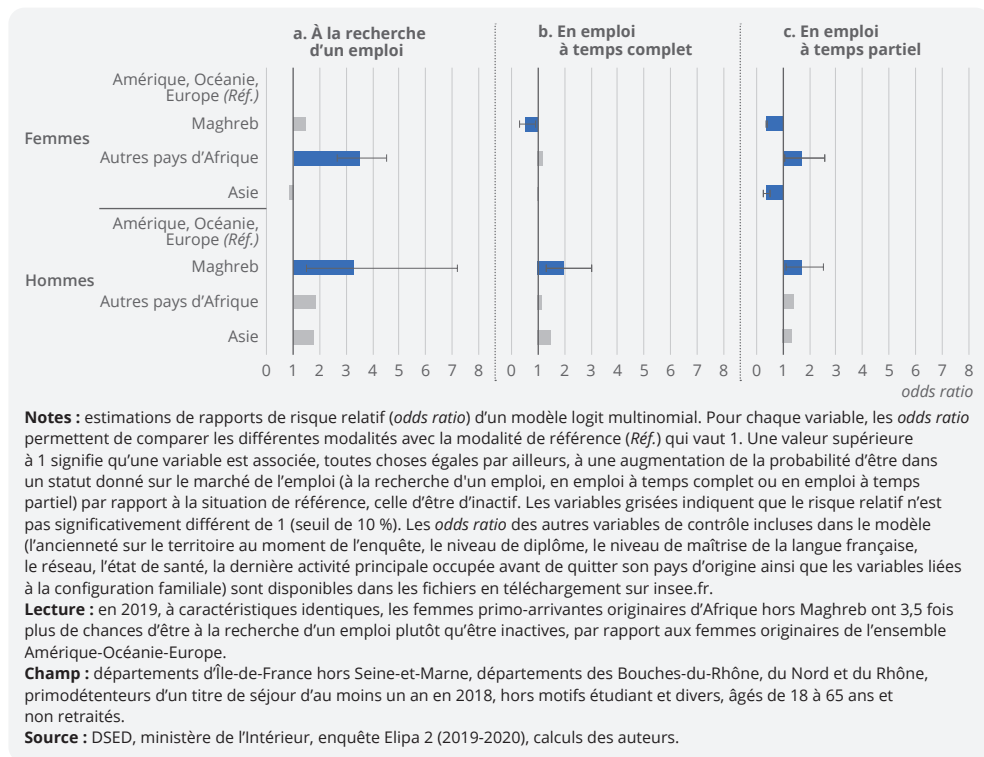
Champ : départements d'Île-de-France hors Seine-et-Marne, départements des Bouches-du-Rhône, du Nord et du Rhône, primodétenteurs d'un titre de séjour d'au moins un an en 2018, hors motifs étudiant et divers, âgés de 18 à 65 ans et non retraités.

Source : DSED, ministère de l'Intérieur, enquête Elipa 2 (2019-2020), calculs des auteurs.

Les femmes originaires d'Asie sont beaucoup moins souvent actives (47 %), en particulier celles originaires de Turquie et du Moyen-Orient. Ces dernières sont en effet 25 % à être actives et seulement 3 % à occuper un emploi à temps complet, contre 51 % de femmes actives et 32 % à temps complet parmi les primo-arrivantes originaires des autres pays d'Asie. Les femmes originaires du Maghreb sont également moins souvent actives (42 %). Elles sont toutefois deux fois plus souvent à la recherche d'un emploi que celles originaires d'Asie (18 % contre 9 %).

Ces disparités selon l'origine géographique s'expliquent en partie, mais pas seulement, par les diplômes ou le niveau de formation. En effet, à niveau de diplôme et autres caractéristiques sociodémographiques identiques, les femmes originaires d'Afrique hors Maghreb ont encore 1,7 fois plus de chances d'être en emploi à temps partiel et 3,5 fois plus de chances d'être à la recherche d'un emploi, plutôt qu'inactives, relativement aux femmes de l'ensemble Amérique-Océanie-Europe ► **figure 3**. Toujours relativement à ces dernières, toutes choses égales par ailleurs, les femmes originaires du Maghreb ont une probabilité beaucoup plus faible d'occuper un emploi, que ce soit à temps complet (1,9 fois moins de chances) ou à temps partiel (2,6 fois moins de chances), plutôt que d'être inactives.

► 3. Probabilité d'être à la recherche d'un emploi, en emploi à temps complet ou en emploi à temps partiel plutôt qu'inactif selon la région d'origine, un an après l'obtention du premier titre de séjour



Chez les hommes, quelle que soit l'origine géographique, l'inactivité, hors poursuite d'études, est marginale (entre 3 % et 5 %). L'emploi à temps complet est majoritaire, compris entre 55 % pour les primo-arrivantes originaires d'Afrique hors Maghreb et 62 % pour ceux originaires d'Asie ou du Maghreb. Le constat d'une situation comparable quelle que soit l'origine géographique demeure en tenant compte des autres caractéristiques individuelles, sauf pour les hommes originaires du Maghreb : à caractéristiques identiques, les primo-arrivants d'origine maghrébine sont significativement plus souvent en emploi qu'inactifs relativement aux primo-arrivants originaires

de l'ensemble Amérique-Océanie-Europe (2,0 fois plus souvent à temps complet, 1,7 fois plus souvent à temps partiel), mais aussi nettement plus fréquemment à la recherche d'un emploi (3,3 fois plus). Ces écarts s'expliquent notamment par un taux d'inactivité élevé pour les hommes originaires de l'ensemble Amérique-Océanie-Europe : 18 % d'entre eux sont des étudiants ou d'autres inactifs, soit 2,6 fois plus que les hommes originaires du Maghreb.

Le diplôme universitaire est déterminant pour l'accès à un emploi à temps complet pour les femmes, mais pas pour les hommes

Les femmes primo-arrivantes sont plus diplômées que leurs homologues masculins. 37 % détiennent un diplôme du supérieur, soit 11 points de plus que les hommes primo-arrivants. En outre, elles ne sont que 23 % à ne pas détenir de diplôme, contre 31 % pour les hommes. Pourtant, les femmes primo-arrivantes sont moins souvent en emploi à temps complet que les hommes³.

Le niveau de diplôme diffère entre femmes et hommes quel que soit le motif d'admission au séjour ou l'origine géographique ► **figure 4**. Par exemple, parmi les personnes admises au séjour pour motif économique, plus souvent diplômées du supérieur que les autres primo-arrivants, les femmes

► 4. Niveau de diplôme des primo-arrivants selon le sexe, le motif d'admission et la région d'origine, un an après l'obtention du premier titre de séjour

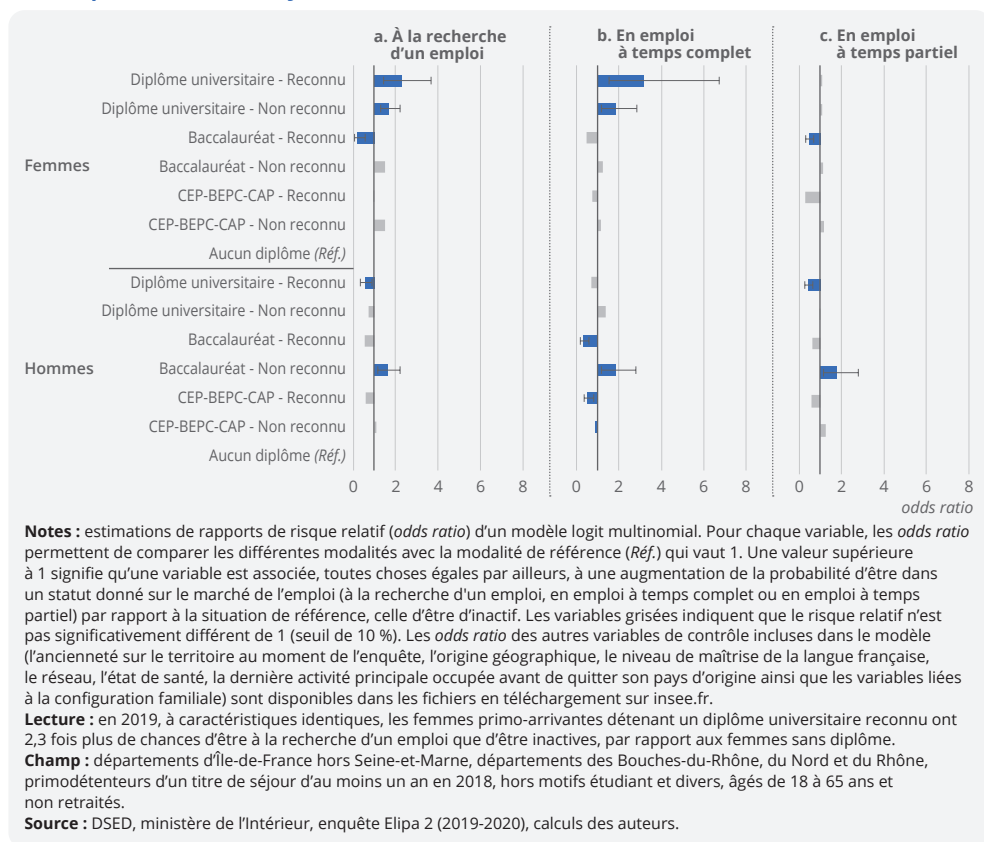


³ Cette situation correspond à ce qui est également observé pour la population générale en France, où les femmes sont plus nombreuses à détenir un diplôme du supérieur, mais avec une moindre valorisation de leur diplôme sur le marché du travail.

le sont bien davantage (67 %) que les hommes (39 %). Parmi les personnes originaires de l'ensemble Amérique-Océanie-Europe, 51 % des femmes sont titulaires d'un diplôme universitaire, contre 43 % des hommes. Les hommes sont quant à eux plus nombreux à ne pas détenir de diplôme : 39 % des hommes originaires d'Asie sont par exemple dans cette situation, contre 27 % des femmes de même origine.

Par rapport aux femmes sans diplôme, celles qui détiennent un diplôme universitaire non reconnu ont 1,8 fois plus de chances d'occuper un emploi à temps complet que d'être inactives, et même 3,2 fois plus de chances si ce diplôme est reconnu (c'est-à-dire obtenu en France, ou obtenu à l'étranger et ayant fait l'objet d'une démarche de reconnaissance par l'État ayant abouti) ► **figure 5**. À l'inverse, pour les hommes, l'emploi est la situation la plus fréquente quel que soit le niveau de diplôme, et à autres caractéristiques données, un haut niveau de diplôme ne donne pas significativement plus de chances d'être en emploi plutôt qu'inactif.

► 5. Probabilité d'être à la recherche d'un emploi, en emploi à temps complet ou en emploi à temps partiel plutôt qu'inactif selon le niveau de diplôme, un an après l'obtention du premier titre de séjour



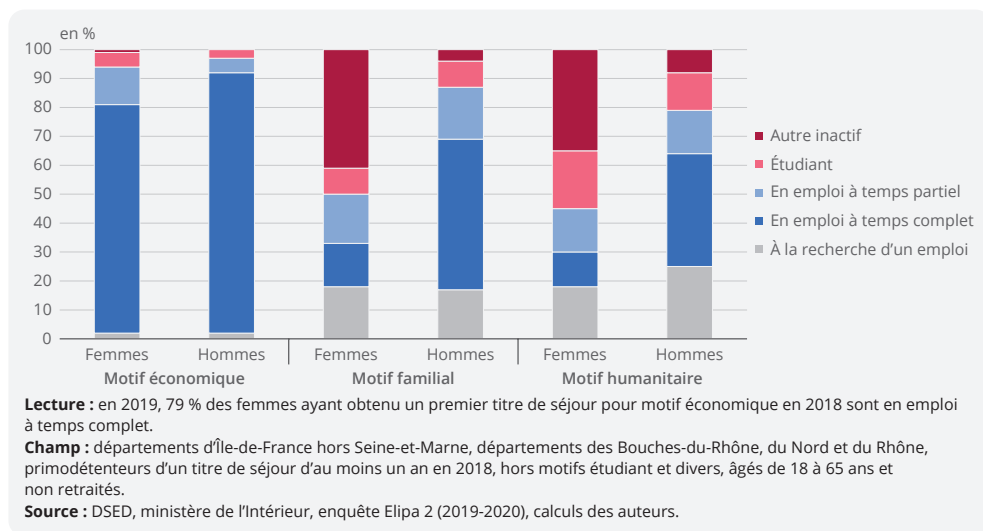
Plus de neuf primo-arrivants sur dix admis pour motif économique sont en emploi

En France, l'immigration venant des **pays tiers** est essentiellement familiale. Les motifs familiaux sont majoritaires et représentent 74 % des premiers titres délivrés aux femmes primo-arrivantes et 47 % de ceux délivrés aux hommes. Ces derniers sont plus souvent admis pour motif économique (29 %, contre 9 % des femmes).

Un an après la délivrance de leur titre de séjour, les personnes admises pour motif économique occupent très souvent un emploi (92 % pour les femmes, 95 % pour les hommes), la plupart du temps à temps plein (79 % pour les femmes, 90 % pour les hommes) : une partie des titres délivrés pour motif économique est en effet conditionnée par l'obtention préalable d'une autorisation de travail⁴, donc délivrée à des personnes ayant déjà obtenu un emploi ► **figure 6**.

Le motif familial est associé à des taux d'emploi plus faibles, pour les hommes (52 % sont en emploi à temps complet et 18 % à temps partiel) et davantage encore pour les femmes (15 % sont à temps complet et 17 % à temps partiel). L'inactivité hors poursuite d'études, situation très rare pour le motif économique (2 % des femmes et presque aucun homme), est nettement plus fréquente pour le motif familial, en particulier pour les femmes (41 %, contre 4 % pour les hommes).

► 6. Statut des primo-arrivants sur le marché du travail selon le sexe et le motif d'admission, un an après l'obtention du premier titre de séjour



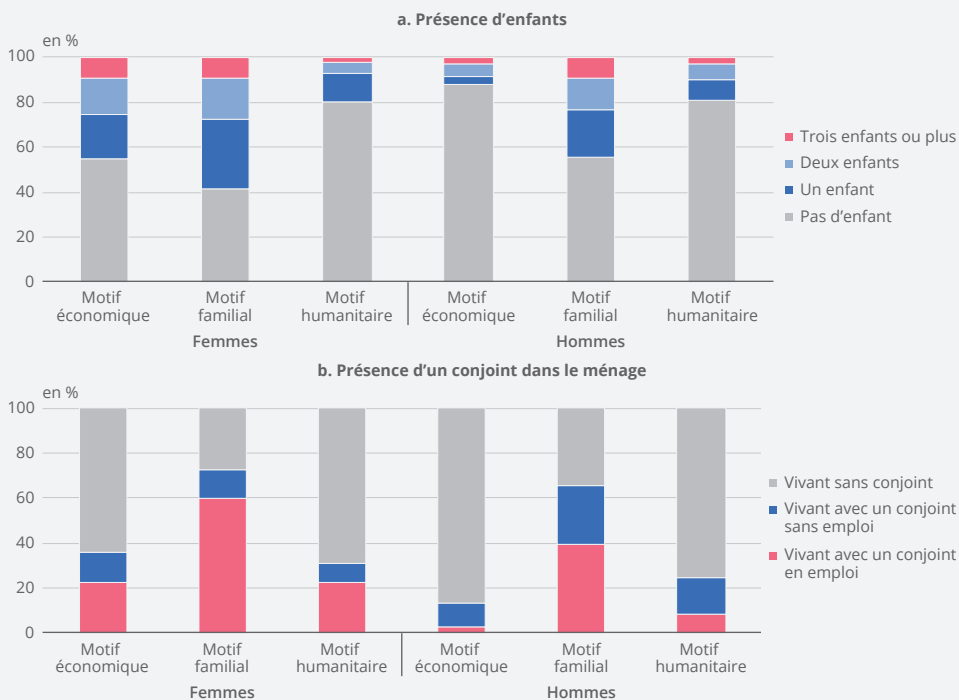
18 % des femmes admises pour motif familial ont eu un enfant durant leur première année en France, contre 3 % des femmes admises pour motif économique

Le profil familial des primo-arrivants diffère selon les motifs d'obtention du titre de séjour. Les personnes admises pour motif économique sont en grande majorité sans enfant et vivent sans conjoint, à la différence de celles admises pour motif familial qui ont souvent déjà au moins un enfant (58 % des femmes, 45 % des hommes) ► **figure 7**.

D'une manière générale, la migration induit une discontinuité dans la fécondité des femmes immigrées, qui connaît un pic lors des premières années de présence dans le pays d'accueil [Reynaud, 2023 ; Toulemon, 2004]. Chez les primo-arrivantes, l'ampleur de ce pic de fécondité, lorsqu'il est observé, dépend du motif migratoire. Lorsque celui-ci est familial, 18 % des femmes ont un enfant dans l'année suivant leur arrivée sur le territoire, contre 11 % pour celles admises pour motif humanitaire ► **figure 8**. Lorsque le motif est économique, la fécondité des primo-arrivantes ne connaît pas de pic la première année suivant l'arrivée sur le territoire, et seules 3 % des femmes admises au séjour pour ce motif ont un enfant durant leur première année en France. Chez les hommes, 6 % de ceux admis au motif familial, 2 % de ceux admis au motif humanitaire et 1 % de ceux admis au motif économique ont un enfant durant leur première année de présence en France.

⁴ Les titres de séjours salariés représentent 78 % de l'ensemble des titres de séjours délivrés pour motif économique.

► 7. Configurations familiales des primo-arrivants selon le sexe et le motif d'admission, un an après l'obtention du premier titre de séjour

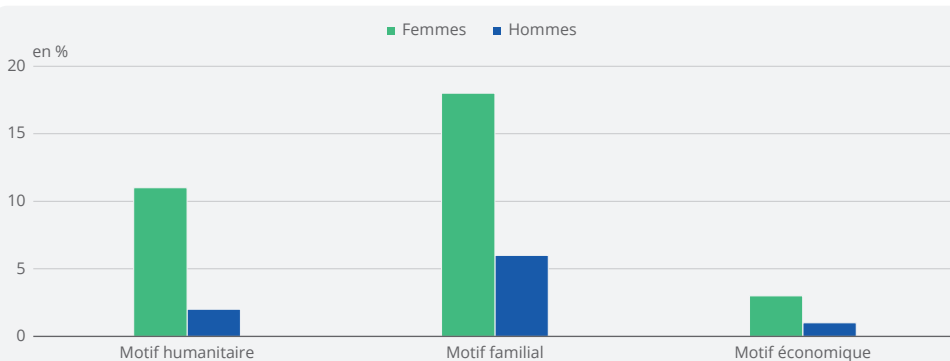


Lecture : en 2019, 80 % des femmes ayant obtenu un premier titre de séjour pour motif économique en 2018 n'ont pas d'enfant.

Champ : départements d'Île-de-France hors Seine-et-Marne, départements des Bouches-du-Rhône, du Nord et du Rhône, primodétenteurs d'un titre de séjour d'au moins un an en 2018, hors motifs étudiant et divers, âgés de 18 à 65 ans et non retraités.

Source : DSED, ministère de l'Intérieur, enquête Elipa 2 (2019-2020), calculs des auteurs.

► 8. Part des primo-arrivants ayant un enfant pendant leur première année sur le territoire selon le sexe et le motif d'admission



Lecture : 3 % des femmes ayant obtenu un premier titre de séjour pour motif économique en 2018 ont eu un enfant l'année suivant leur arrivée en France.

Champ : départements d'Île-de-France hors Seine-et-Marne, départements des Bouches-du-Rhône, du Nord et du Rhône, primodétenteurs d'un titre de séjour d'au moins un an en 2018, hors motifs étudiant et divers, âgés de 18 à 65 ans et non retraités.

Source : DSED, ministère de l'Intérieur, enquête Elipa 2 (2019-2020), calculs des auteurs.

Chez les primo-arrivantes, la présence d'un enfant est associée à un taux d'inactivité deux fois plus élevé

Plus les femmes primo-arrivantes ont d'enfants, moins elles sont en emploi : 26 % des femmes sans enfant travaillent à temps complet, contre 17 % des femmes ayant un enfant et 11 % de celles en ayant trois ou plus ► **figure 9**. En contrepartie, l'inactivité hors études augmente avec le nombre d'enfants : 22 % des femmes sans enfant sont inactives, contre 58 % des mères d'une famille nombreuse. Pour les hommes en revanche, le taux d'activité est stable quel que soit le nombre d'enfants. Si ces constats sont avérés pour l'ensemble des personnes, qu'elles soient immigrées ou non, les écarts entre femmes et hommes sont cependant plus marqués pour les personnes immigrées que pour les autres, et se creusent davantage avec le nombre d'enfants ► **fiche 4.1**.

► 9. Statut des primo-arrivants sur le marché du travail selon le sexe et les configurations familiales, un an après l'obtention du premier titre de séjour

en %

	À la recherche d'un emploi		En emploi à temps complet		En emploi à temps partiel		Étudiant		Autre inactif	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Sans enfant	16	13	26	59	17	12	19	11	22	4
Avec enfants										
Un enfant	17	15	17	61	16	18	4	2	46	4
2 enfants	17	18	13	64	18	15	1	0	51	3
3 enfants ou plus	16	25	11	56	14	13	1	1	58	5
Vivant sans conjoint	17	13	26	59	20	11	23	13	13	4
Vivant avec un conjoint										
Conjoint sans emploi	19	22	15	58	15	15	2	1	48	4
Conjoint avec emploi	15	14	17	64	14	18	3	2	51	3

Lecture : en 2019, 16 % des femmes ayant obtenu un premier titre de séjour en 2018 qui n'ont pas d'enfants sont à la recherche d'un emploi.

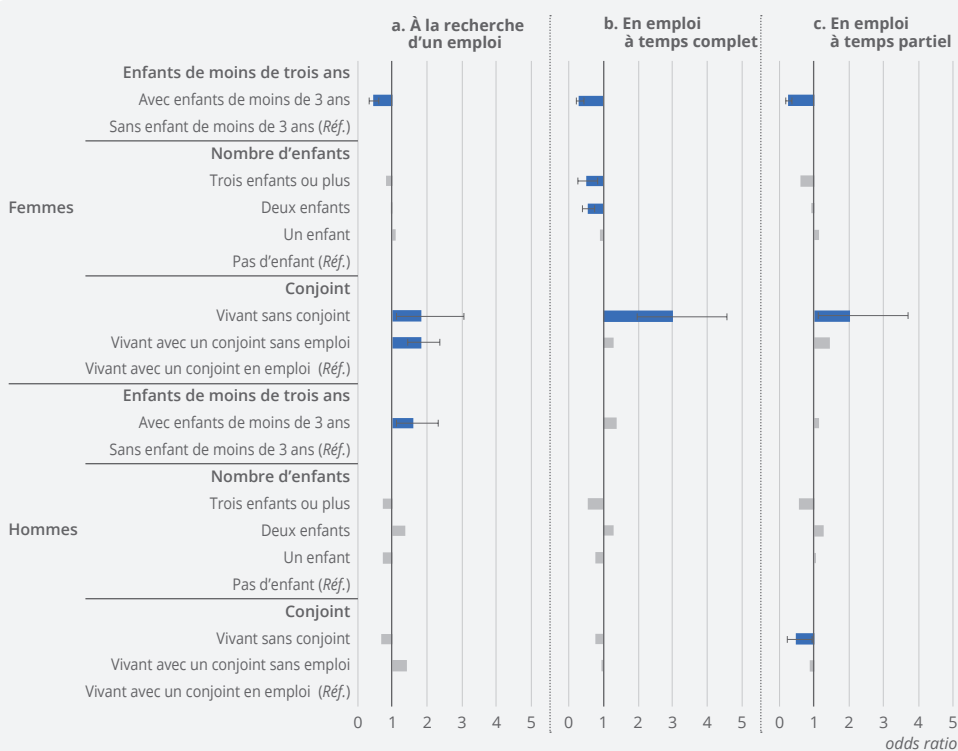
Champ : départements d'Île-de-France hors Seine-et-Marne, départements des Bouches-du-Rhône, du Nord et du Rhône, primodétenteurs d'un titre de séjour d'au moins un an en 2018, hors motifs étudiant et divers, âgés de 18 à 65 ans et non retraités.

Source : DSED, ministère de l'Intérieur, enquête Elipa 2 (2019-2020), calculs des auteurs.

Les femmes vivant avec un conjoint sont quatre fois plus souvent inactives que celles qui n'en ont pas ou qui ne vivent pas avec leur conjoint. En revanche, pour les hommes, le taux d'activité ou le fait d'occuper un emploi à temps plein varient peu, qu'ils vivent ou non avec un conjoint ou qu'ils aient des enfants ou non : dans tous les cas, ils sont moins de 5 % à être inactifs, et entre 56 % à 64 % en emploi à temps plein.

Ces constats restent vrais à pays d'origine, âge, diplôme et autres caractéristiques individuelles données. Toutes choses égales par ailleurs, à partir de deux enfants, les femmes ont deux fois moins de chances d'être à temps complet plutôt qu'inactives que les femmes sans enfant, et même 3,5 fois moins lorsqu'elles ont au moins un enfant en bas âge ► **figure 10**. Enfin, toutes choses égales par ailleurs, le fait de vivre seule ou avec un conjoint sans emploi augmente également la probabilité d'être active. En revanche, chez les hommes, même toutes choses égales par ailleurs, le nombre d'enfants et la présence d'un conjoint dans le ménage ne paraissent que faiblement liés à leur situation sur le marché du travail, que ce soit à leur participation au marché du travail ou à leur probabilité d'occuper un emploi. ●

► 10. Probabilité d'être à la recherche d'un emploi, en emploi à temps complet ou en emploi à temps partiel plutôt qu'inactif, selon les configurations familiales un an après l'obtention du premier titre de séjour



Notes : estimations de rapports de risque relatif (*odds ratio*) d'un modèle logit multinomial. Pour chaque variable, les *odds ratio* permettent de comparer les différentes modalités avec la modalité de référence (*Réf.*) qui vaut 1. Une valeur supérieure à 1 signifie qu'une variable est associée, toutes choses égales par ailleurs, à une augmentation de la probabilité d'être dans un statut donné sur le marché de l'emploi (à la recherche d'un emploi, en emploi à temps complet ou en emploi à temps partiel) par rapport à la situation de référence, celle d'être d'inactif. Les variables grisées indiquent que le risque relatif n'est pas significativement différent de 1 (seuil de 10 %). Les *odds ratio* des autres variables de contrôle incluses dans le modèle (l'ancienneté sur le territoire au moment de l'enquête, l'origine géographique, le niveau de maîtrise de la langue française, le réseau, l'état de santé, la dernière activité principale occupée avant de quitter son pays d'origine ainsi que le niveau de diplôme) sont disponibles dans les fichiers en téléchargement sur insee.fr.

Lecture : en 2019, à caractéristiques égales, les femmes primo-arrivantes vivant sans conjoint ont 1,8 fois plus de chances d'être à la recherche d'un emploi que d'être inactives, par rapport aux femmes vivant avec un conjoint en emploi.

Champ : départements d'Île-de-France hors Seine-et-Marne, départements des Bouches-du-Rhône, du Nord et du Rhône, primodétenteurs d'un titre de séjour d'au moins un an en 2018, hors motifs étudiant et divers, âgés de 18 à 65 ans et non retraités.

Source : DSED, ministère de l'Intérieur, enquête Elipa 2 (2019-2020), calculs des auteurs.

Auteurs :

Julien Giorgi (Insee)

Christine Le Thi (Insee)

► Source

Les données sont issues de la première vague de la seconde édition de l'**Enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants (Elipa 2)** réalisée par le département des statistiques, des études et de la documentation (DSED) du ministère de l'Intérieur en 2019.

L'enquête Elipa 2 porte sur les primo-arrivants (ou primodétenteurs), soit les personnes de 18 ans ou plus originaires d'un pays tiers à l'Union européenne (dans son périmètre de 2018, à 28 pays), à l'Islande, la Norvège, la Suisse et le Liechtenstein et disposant d'un premier titre de séjour d'au moins un an délivré en 2018, hors motif étudiant.

Parmi les 119 843 premiers titres de séjour d'au moins un an délivrés en 2018 (hors motif étudiant), la moitié (59 294) a été délivrée dans les dix départements recensant le plus de primo-arrivants : Bouches-du-Rhône, Nord, Rhône, Paris, Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val-d'Oise. L'échantillon, constitué de 6 547 primodétenteurs, est représentatif de la population des primo-arrivants résidant dans ces dix départements.

Pour l'étude, le champ est légèrement restreint. Les retraités et les personnes admises au séjour pour motifs « divers » sont exclus, tout comme les personnes âgées de plus de 65 ans. L'échantillon utilisé pour l'étude comporte 5 948 observations. La situation professionnelle des primo-arrivants est appréhendée par une variable catégorielle à cinq modalités. Parmi les actifs, les personnes déclarant occuper un emploi à temps plein sont distinguées de celles déclarant occuper un emploi à temps partiel ou occuper des « petits boulots » et de celles déclarant être au chômage ou à la recherche d'un emploi. Les titres d'admission au séjour pour motif étudiant ne rentrent pas dans le périmètre de l'enquête Elipa 2 : en effet, la majorité des personnes se voyant délivrer un titre étudiant ne restent que temporairement en France. Toutefois, certaines personnes arrivées pour d'autres motifs poursuivent des études. Ces étudiants, comptabilisés comme inactifs, sont distingués des « autres inactifs » regroupant notamment les personnes au foyer.

Dans l'étude, les primo-arrivants sont regroupés par origine géographique, en retenant une partition par continent ou grandes régions si les effectifs le permettent. En raison du faible effectif de primo-arrivants venant d'Amérique, d'Océanie et d'Europe, ces trois continents sont regroupés au sein d'un même ensemble.

► Méthode

Un modèle logit multinomial pour expliquer les différences de situation sur le marché du travail

Les écarts de situation professionnelle peuvent être liés à des différences de caractéristiques individuelles. Par exemple, les primo-arrivants originaires de l'ensemble Amérique-Océanie-Europe peuvent être plus nombreux à occuper un emploi à temps plein parce qu'ils sont en moyenne plus diplômés. Un modèle économétrique est donc mobilisé afin d'étudier l'insertion professionnelle des femmes et des hommes primo-arrivants en tenant compte de leurs caractéristiques individuelles. Les résultats présentés dans ce dossier sont issus de ce modèle.

L'approche retenue est un modèle logit multinomial. La variable expliquée est la situation professionnelle, décrite en quatre modalités (emploi à temps complet, emploi à temps partiel, recherche d'un emploi et inactivité). La catégorie de référence du modèle est l'inactivité, ce qui inclut les étudiants. Les caractéristiques individuelles retenues sont : l'ancienneté sur le territoire au moment de l'enquête (ainsi que son carré, afin de tenir compte d'éventuelles non-linéarités), l'origine géographique, le niveau de maîtrise de la langue française, l'existence d'un réseau à l'arrivée en France, l'état de santé, le niveau du plus haut diplôme obtenu et l'obtention ou la reconnaissance de ce diplôme en France, la dernière activité principale occupée avant de quitter le pays d'origine, le nombre d'enfants cohabitants dans le logement, une indicatrice égale à 1 en cas de présence d'enfants en bas âge et enfin, le statut marital.

Les estimations sont effectuées séparément pour les femmes et les hommes afin de tenir compte des corrélations potentiellement différentes selon le sexe entre les statuts d'activité et les caractéristiques individuelles prises en compte dans le modèle.

Les effets estimés sont des probabilités relatives de se retrouver dans une situation professionnelle donnée plutôt que d'être inactif en fonction des caractéristiques : par exemple, la probabilité relative d'être en emploi à temps plein plutôt qu'inactif pour une femme ayant un diplôme universitaire plutôt que sans diplôme.

► Définitions

Dans l'enquête Elipa 2, un **primodétenteur** (ou **primo-arrivant**) est une personne originaire d'un pays tiers à l'Union européenne (UE), l'Islande, la Norvège, le Liechtenstein et la Suisse disposant d'un premier titre de séjour d'au moins un an attribué en 2018 (hors motif étudiant).

Les détenteurs de titres de séjours pour **motif familial** sont principalement des membres de familles de Français (souvent des conjoints de Français), de ressortissants de l'UE, d'étrangers en situation régulière, des parents d'enfants scolarisés ou enfin des personnes bénéficiant du regroupement familial.

L'immigration pour **motif économique** concerne en majorité des travailleurs salariés, mais aussi des travailleurs saisonniers, des artistes et des professions scientifiques. Elle englobe également les détenteurs du « passeport talent », un dispositif d'une durée de quatre ans visant à accueillir les chercheurs, les créateurs d'entreprises ou les jeunes salariés qualifiés d'entreprises innovantes.

Les titres pour **motif humanitaire** sont délivrés aux réfugiés, étrangers malades, bénéficiaires de la protection subsidiaire, ainsi qu'aux victimes de la traite des êtres humains ou de violences conjugales.

Les **pays tiers** sont les États hors de l'Union européenne, de l'Islande, de la Norvège, du Liechtenstein et de la Suisse.

► Pour en savoir plus

- **Bègue M.**, « Qui sont les nouveaux bénéficiaires d'un titre de séjour en France ? », *Études et Résultats* n° 612, décembre 2007.
- **Domergue F., Jourdan V.**, « L'intégration sur le marché du travail des signataires du Contrat d'accueil et d'intégration en France en 2009 », in *Immigrés et descendants d'immigrés en France*, coll. « Insee Références », édition 2012.
- **Domergue F.**, « Diplômes et formations professionnelles des nouveaux migrants », *Infos migrations* n° 37, mars 2012.
- **Jourdan V., Prévot M.**, « L'enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants (personnes admises au séjour) - Elipa 2 », *Infos migrations* n° 97, juin 2020.
- **Reynaud D.**, « Combien les femmes immigrées ont-elles d'enfants ? », *Insee Première* n° 1939, février 2023.
- **Toulemon L.**, « La fécondité des immigrées : nouvelles données, nouvelle approche », *Population et Sociétés* n° 400, avril 2004.